Programme

AMIA-20-R - Formation : Encadrement mixte susceptible d'intervenir en présence d'amiante sous section 4 - Recyclage

Durée : 7 heures - 1 jour **Tarif HT :** 375,00 €

Enjeux

- Répondre aux objectifs réglementaires du décret n°2006-761 du 30 juin 2006 (protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation) ainsi qu'à l'arrêté du 23 février 2012 du du décret 2012-639 du 04 mai 2012 (modalités de formation des travailleurs).
- Conserver des marchés.

Objectifs

Connaître les évolutions réglementaires.
Connaître les évolutions techniques.
Faire appliquer et évoluer les modes opératoires, procédures et pratiques de l'entreprise.

Public visé

Chefs d'entreprises, Chargés d'affaires, personnel encadrant de chantiers (Conducteurs de travaux, Chefs de chantier), Agents de maîtrise, Cadres, Responsables et encadrants techniques et commerciaux, ayant suivi une formation initiale de 5 jours d'encadrement de chantier ou d'encadrement mixte depuis moins de 3 ans.

Prérequis

Avoir suivi la formation AMIA-20 depuis moins de 3 ans avec la délivrance d'une attestation de compétences.
Avoir effectué une visite médicale, précisant que l'encadrant n'a pas de contre indication au travail de la sous section 4 et au port de protection respiratoire.

Matériel nécessaire

Être muni d'un certificat médical à jour

Description

- ➤ Échanges formateur/stagiaires sur les points particuliers qu'ils souhaitent aborder durant la journée.
- ➤ Présentation des évolutions réglementaires.
- ➤ Rappel sur les caractéristiques et propriétés de l'amiante, les effets sur la santé et les facteurs aggravants (tabac).
- ➤ Développement des points évoqués par les stagiaires.
- ➤ Point sur les modes opératoires.

Modalités pédagogiques

Mises en situation pratique sur une plateforme pédagogique adaptée aux métiers des stagiaires, avec équipements individuels et collectifs.

Modalités d'évaluation et de suivi

Un questionnaire à choix multiples (QCM), une évaluation pratique à partir d'une analyse de document.
Une nouvelle attestation de compétences sera délivrée en cas de résultats satisfaisants.

Profil de l'intervenant

Formateurs experts en amiante sous section 4 et sous section 3 auprès de la maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et intervenants du bâtiment. Diagnostiqueurs amiante qui réalisent régulièrement des missions d'assistance à la certification des entreprises. Coordonnateurs SPS.

Informations complémentaires

Le recyclage devra être effectué au plus tard 3 ans après la formation préalable ou la formation de recyclage précédente et ne devra pas dépasser la date d'échéance des 3 ans.
Libellé de la certification : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4
Date d'enregistrement de la certification : 31-12-2027
Code : RS6420 https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6420/
Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

Les plus

Nos taux de réussite 2025 sur ce stage sont supérieurs à plus de 98%.

Prochaines sessions

->> Date : 15/12/26 - 15/12/26 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 25/02/27 - 25/02/27 - Lieu : MEUDON 92190

->> Date : 15/03/27 - 15/03/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 21/05/27 - 21/05/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 22/06/27 - 22/06/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 20/09/27 - 20/09/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 22/11/27 - 22/11/27 - Lieu : MEUDON 92190

Votre Contact

Ophélie ZENG – Tel : +33181727188 – Mail : *ozeng@afortech.com*